



• **Des panneaux d'information :** renseignent le public sur les valeurs naturelles de la place de tir et signalent la mise en place d'une zone de calme volontaire.

**Zones humides**: un relevé des sources établi en 2019 permet des mesures de suivi et de revitalisation des zones humides de la place de tir.



Forêts: le plan de gestion des forêts garantit des forêts diversifiées, de structure complexe et de stabilité maxi-



Pâturages boisés: la mise en place d'îlots de rajeunissements et la replantation d'arbres isolés permettent de les rajeunir et de structurer le paysage.



Pâturages: des clôtures permettent de planifier la présence du bétail durant l'estivage. Le plan de gestion des pâturages délimite les secteurs où les engrais et les produits de traitement sont proscrits, et ceux ou une quantité de fumure est autorisée. Des conventions en faveur des espèces patrimoniales sont également signées avec les exploitants agricoles.



Avec le programme Nature – Paysage – Armée (NPA), le DDPS met en œuvre différentes mesures sur la zone d'entraînement militaire des Pradières:

## Protection et valorisation

L'exploitation des pâturages boisés des montagnes jurassiennes a façonné une mosaïque paysagère complexe, riche en structures: tas de pierres, buissons, murs en pierre sèche. Cette exploitation garantit des conditions favorables à une grande diversité animale (44 espèces de papillons diurnes, 14 d'orthoptères). L'Alouette lulu le Pipit des arbres et la Merle à plastron (4) font partie des oiseaux nicheurs emblématiques

La place de tir des Pradières a été créée entre 1963 et 1965. Elle est utilisée 100 jours par an par les troupes d'infanterie (1). La place de tir permet à un important cortège de plantes patrimoniales protégées de se maintenir et de se développer (420 espèces recensées, hors forêts). Par exemple, le Troscart des marais et la Sagine noueuse sont localisés dans des zones humides pâturées par le bétail. Les pâturages maigres secs inscrits dans l'« Inventaire des prairies et pâturages secs d'importance nationale pPS » abritent un cortège de plantes particulières, dont l'Orchis vanillé la Gentiane acaule (2) et la Jonquille (3).

## La biodiversité



Plus d'informations sur le programme Nature – Paysage – Armée (NPA)



## Terrains militaires – Oasis au milieu d'un paysage fortement exploité

Depuis 2001, le programme Nature – Paysage – Armée est mis en œuvre sur plus de 150 emplacements militaires. Le DDPS recueille les données sur les espèces et les habitats présents et les promeut dans la mesure de ce qui est possible sur ses propres emplacements. Sur chaque emplacement, les utilisations militaires, agricoles et récréatives sont conciliées avec les valeurs naturelles. Le maintien et l'entretien des habitats dignes de protection sont ainsi règlementés. Un suivi est réalisé afin de garantir la réussite du programme.

Cet engagement du DDPS en vaut la peine! La comparaison entre le Monitoring de la biodiversité suisse et celui du DDPS le prouve. Les milieux naturels dignes de protection cartographiés sur les places d'armes, de tir et d'aviation y sont plus abondants que dans le reste du pays. L'une des conséquences est que les espèces d'oiseaux et de plantes observées sont plus fréquemment sur la Liste rouge des espèces menacées que la moyenne nationale. En outre, la grande majorité des espèces d'oiseaux typiques des zones agricoles sont plus courantes sur les sites militaires que dans les zones rurales voisines.

## Contact

Cdmt office coordination 1, Case postale 208, CH-1110 Morges +41 58 469 62 20, info.tdiv1@vtg.admin.ch



Image de couverture: L'Orchis vanillée décore quelques prairies riches en chaux. (www.InfoFlora.ch)

photos: Alain Perrenoud, Le Foyard: 1 David Külling, CCOM nature DDPS: 2-4 08.21

200

80.232.05

Réserve naturelle





